



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Le Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, siège en séance extraordinaire ce quatorzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un à dix-neuf heures au 69 route du Quai

Sont présents : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Diane Aubut et Linda Roussy.

Assiste également à la réunion: Céline Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00

FIRME LAMBERT POUR DIRECTION RÉSOLUTION NO 2021-91

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et secondé par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission de la Firme Ressource humaines Lambert pour l'ouverture du poste de la directrice générale.

COMITÉ D'EMBAUCHE RÉSOLUTION NO 2021-92

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et secondé par Gérard Litalien de proposer la conseillère Linda Roussy celle-ci accepte.

Il est proposé par Gérard Litalien et secondé par Diane Aubut de proposer le conseiller Alfred Larocque et celui-ci accepte.

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le comité d'embauche soit composé de la conseillère Linda Roussy et du conseiller Alfred Larocque et du maire Genade Grenier.

RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION RÉSOLUTION NO 2021-93

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et secondé par Gérard Litalien et
IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**



CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Gérard Litalien propose que la séance soit levée à 19h16.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Gérard Litalien
Maire

Cécile Lussery
Directrice générale

N° de résolution
ou annotation